



commodat oral situation complexe

Par **mimidu2b**, le **25/01/2013** à **08:50**

Nous occupons depuis plusieurs années un logement à titre gracieux, prêt oral, par le gérant d'une exploitation commerciale saisonnière. Notre présence sur les lieux indispensable pour surveiller la structure en l'absence des propriétaires.

Cette structure est en cours de succession et la situation se dégrade, et l'héritier actuel (qui nous prête) le logement, va être contraint de refuser la succession (grevée d'une dette envers l'état assez important). Je présume que le bien va devenir une succession vacante...

Problème n° 1 : Commodat oral - quand devons nous partir (l'héritier actuel cherche des solutions pour nous maintenir dans les lieux)

Problème n° 2 : L'électricité était payé par le propriétaire des lieux (pas de compteur individuel). Si la succession est refusée, les contrats EDF vont surement être résiliés.

Même si nous obtenions un délai de principe pour libérer les lieux, comment se faire maintenir la fourniture d'électricité.

Problème n°3 : Ma fille est scolarisée, les possibilités de relogement sont très difficiles et onéreuses et repartir sur le continent nécessite une organisation matérielle et financière sur le long terme.

QUESTION : Comment gagner du temps ou faire trainer les choses pour pouvoir se retourner. Comment être maintenu dans les lieux.

Merci de vos réponses :